

REPUBLICQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 9**DEPARTEMENT
Haute-Marne**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Affectation du Résultat du
Compte Administratif au titre de
l'année 2022 du Budget Gestion
des Activités Thermales et
Bien-Etre de la Commune de
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée, de se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre, et de l'affecter de la manière suivante :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	- 13 496.08 €
Résultats antérieurs reportés	1 434 467.09 €
Résultat à reporter	1 420 971.01 €
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	361 485.46 €
REPORT EN INVESTISSEMENT R 001	
	361 485.46 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	
	1 420 971.01 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 052-215200403-20230404-DEL2023_9-DE

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains comme présentée.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT